Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Délibération n° 2017-213 en date du 6 DECEMBRE 2017
Portant autorisation de signature d'une convention de passage terrain privé – Travaux de dérivation des eaux pluviales Complexe Maison de Santé / EHPAD

L'an Deux Mille Dix Sept, le six décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Georges Nigremont, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 29/11/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 43	Votants : 51	POUR : 51
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 10	Exprimés : 51	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, SIMON, PEROCHE, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, PEYRAUD, LUQUET, D'HULSTER, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, SEBENNE, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.
Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, ROBBY à SIMON, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à DESARMENIEN, SIMONET à FAUCONNET, SCHMIDT à JARY, FONTVIELLE à BIGOURET, TOURNAUD à MATHIEU ;
Excusés : MM. RIBIERE, ROBIN, RICHIN, PERRIER F, MONTEIL, LAVAUD, PLAS, GENDRAUD, BRUNET M, SAUVANET,

Secrétaire de séance : Monsieur René ROULLAND

Monsieur le Président indique que les travaux concernant la dérivation des eaux pluviales du complexe Maison de Santé / EHPAD vont bientôt démarrer.

Il précise que le marché est attribué et que le dossier de subvention a fait l'objet d'un accord d'égibilité de l'agence.

Monsieur le Président indique qu'une partie des travaux est situé sur le domaine privé (propriété de la SCI TERRUT) et qu'un accord a été trouvé à savoir :

- La prise en charge des frais de constitution de la servitude par la Commuauté de Communes
- La pose d'une attente sur le réseau d'eaux pluviales afin de permettre le raccordement d'une partie des eaux pluviales du terrain

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de passage sur un terrain privé pour la réalisation des travaux de dérivation des eaux pluviales du complexe Maison de Santé / EHPAD.
- D'autoriser le Président à effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaire à la mise en place du conventionnement et à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 2 Février 2018
Pour copie conforme, le 2 Février 2018

Le Président,

Pierre DESARMENIEN

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171206-2017-213-DE
Date de télétransmission : 02/02/2018
Date de réception préfecture : 02/02/2018